

Dans l'affaire de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* :

9323-7055 Québec inc. (anciennement connue sous le nom d'Aquadis International inc.)

Débitrice

et

Raymond Chabot inc. (Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, personne désignée)

Demandeur / Contrôleur

Demande pour une huitième prorogation de la période de suspension des procédures
(articles 9, 11, 11.02 et 23(1)k) de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*)

À l'Honorable David R. Collier de la Cour supérieure du Québec, siégeant en Chambre commerciale, dans et pour le District de Montréal, le Contrôleur expose respectueusement ce qui suit :

1. Le Contrôleur demande au tribunal de proroger la période de suspension et l'application de l'ordonnance initiale jusqu'au 3 mai 2018.

I. Contexte procédural

2. Le 11 juin 2015, 9323-7055 Québec Inc. (anciennement connue sous le nom d'Aquadis International Inc., « **Aquadis** ») a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
3. Le 9 décembre 2015, le tribunal a continué les procédures de restructuration sous l'égide la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et a prononcé une ordonnance initiale visant Aquadis (l'« **Ordonnance initiale** »).
4. Aux termes de l'Ordonnance initiale, le tribunal a désigné Raymond Chabot Inc. pour agir à titre de contrôleur en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, a ordonné une suspension de l'ensemble des procédures à l'égard d'Aquadis et de ses actifs, ainsi qu'au regard des procédures contre des tiers ayant un lien ou pouvant avoir raisonnablement un lien, direct ou indirect, avec un défaut de fabrication de la marchandise vendue par Aquadis (« **Autres parties visées** »).
5. Le tribunal a prorogé à sept occasions la période de suspension et l'application de l'Ordonnance initiale. La dernière prorogation expire le 30 mars 2018.

II. La prorogation de la période de suspension et l'application de l'ordonnance initiale

6. Le Contrôleur envisage toujours présenter un plan d'arrangement au bénéfice des créanciers d'Aquadis auquel d'Autres parties visées pourraient contribuer. À cette fin, le Contrôleur et ses avocats ont notamment depuis l'obtention de la dernière prorogation :
- a. répondu à des demandes d'information et d'analyse des réclamations formulées par les Parties à l'issue de la deuxième rencontre de négociation du 27 novembre 2017;
 - b. tenu une troisième rencontre de négociation avec certaines Parties le 28 février 2018 au cours de laquelle certaines Parties ont formulé une offre globale de règlement;
 - c. négocié sur une base individuelle avec certaines Parties; et
 - d. tenu trois rencontres du Comité des créanciers;

le tout tel qu'il appert du Rapport du Contrôleur, Pièce P-1.

7. Le Contrôleur prévoit être en mesure de progresser dans les démarches menant à la présentation d'un plan d'arrangement au bénéfice des créanciers d'Aquadis d'ici au 3 mai 2018. En conséquence, le Contrôleur demande au tribunal de proroger la Période de suspension et l'application de l'Ordonnance initiale jusqu'au 3 mai 2018.
8. La prorogation demandée ne causera pas de préjudice sérieux à l'un ou l'autre des créanciers d'Aquadis.
9. Les 6 et 9 mars, le Contrôleur a informé les parties à la liste de notification de la présente demande, tel qu'il appert du courriel des avocats du Contrôleur à la liste de notification, Pièce P-2.

PAR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

- [1] **Prononcer** une ordonnance de prolongation substantiellement semblable au projet d'une telle ordonnance, Pièce P-3;

[2] **Le tout** sans frais de justice, sauf en cas de contestation.

Montréal, ce 26 mars 2018

McCarthy Tétrault

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Avocats de Raymond Chabot inc.

M^e Alain N. Tardif

M^e Gabriel Faure

2500 - 1000, rue De La Gauchetière Ouest

Montréal, Québec, H3B 0A2

Téléphone : 514-397-4274 (M^e Tardif)

Téléphone : 514-397-4182 (M^e Faure)

Télécopieur : 514-875-6246

Courriel : gfaure@mccarthy.ca

Courriel : atardif@mccarthy.ca

Toute notification doit être adressée à

notification@mccarthy.ca ainsi qu'à

gfaure@mccarthy.ca et atardif@mccarthy.ca

Canada
Province de Québec
District de Montréal
N° : 500-11-049838-150

Cour supérieure
(Chambre commerciale)

Dans l'affaire de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* :

9323-7055 Québec inc. (anciennement connue sous le nom d'Aquadis International inc.)

Débitrice

et

Raymond Chabot inc. (Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, personne désignée)

Demandeur / Contrôleur

Déclaration sous serment

Je soussigné, Jean Gagnon, résidant, pour les fins des présentes, au 600, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 2000, Montréal, Québec, H3B 4L8, déclare solennellement que :


1. Je suis un représentant de Raymond Chabot inc.;
2. Je suis personnellement au courant des faits allégués dans la présente *Demande pour une huitième prorogation de la période de suspension des procédures*; et
3. Tous les faits allégués dans la présente demande sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ :



JEAN GAGNON

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI
À MONTRÉAL, ce 26 mars 2018



Commissaire à l'assermentation pour le
Québec



Canada
Province de Québec
District de Montréal
N° : 500-11-049838-150

Cour supérieure
(Chambre commerciale)

Dans l'affaire de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* :

9323-7055 Québec inc. (anciennement connue sous le nom d'Aquadis International inc.)

Débitrice

et

Raymond Chabot inc. (Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, personne désignée)

Demandeur / Contrôleur

Avis de présentation

À : LISTE DE SIGNIFICATION

PRENEZ AVIS que la présente *Demande pour une huitième prorogation de la période de suspension des procédures* sera présentée pour adjudication devant l'honorable juge David R. Collier de la de la Cour supérieure, siégeant en chambre commerciale pour le district de Montréal, au Palais de justice de Montréal, située au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1B6, le **28 mars 2018**, à **14 h 00**, en **salle 2.07**.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, ce 26 mars 2018



McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Avocats de Raymond Chabot inc.

M^e Alain N. Tardif

M^e Gabriel Faure

2500 - 1000, rue De La Gauchetière Ouest

Montréal, Qc H3B 0A2

Téléphone : 514-397-4274 (M^e Tardif)

Téléphone : 514-397-4182 (M^e Faure)

Courriel : gfaure@mccarthy.ca

Courriel : atardif@mccarthy.ca

Toute notification doit être adressée à notification@mccarthy.ca ainsi qu'à

gfaure@mccarthy.ca et atardif@mccarthy.ca

Canada
Province de Québec
District de Montréal
N° : 500-11-049838-150

Cour supérieure
(Chambre commerciale)

Dans l'affaire de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* :

9323-7055 Québec inc. (anciennement connue sous le nom d'Aquadis International inc.)

Débitrice

et

Raymond Chabot inc. (Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, personne désignée)

Demandeur / Contrôleur

Liste des pièces

- | | |
|-----------|--|
| Pièce P-1 | Rapport du Contrôleur daté du 26 mars 2018 |
| Pièce P-2 | Courriel des avocats du Contrôleur à la liste de notification |
| Pièce P-3 | Projet d'ordonnance pour une huitième prorogation de la période de suspension des procédures |

Montréal, ce 26 mars 2018



McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Avocats de Raymond Chabot inc.

M^e Alain N. Tardif

M^e Gabriel Faure

2500 - 1000, rue De La Gauchetière Ouest

Montréal, Qc H3B 0A2

Téléphone : 514-397-4274 (M^e Tardif)

Téléphone : 514-397-4182 (M^e Faure)

Courriel : gfaure@mccarthy.ca

Courriel : atardif@mccarthy.ca

Toute notification doit être adressée à

notification@mccarthy.ca ainsi qu'à

gfaure@mccarthy.ca et atardif@mccarthy.ca

N° : 500-11-049838-150
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**DANS L'AFFAIRE DE LA *Loi sur les
arrangements avec les créanciers des
compagnies*, L.R.C. (1985), ch. C-36, telle
qu'amendée:**

9323-7055 QUÉBEC INC.

(anciennement connue sous le nom d'Aquadis
international inc.)

Débitrice

c.

RAYMOND CHABOT INC. (SR0163)

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP

Responsable désigné

Demandeur / Contrôleur

**Demande pour une huitième prorogation de
la période de suspension des procédures,
Déclaration sous serment, Avis de
présentation et Liste de pièces**

COPIE

M^e Alain Tardif (0400) / 514-397-4274
M^e Gabriel Faure (0272) / 514-397-4182
atardif@mccarthy.ca / gfaure@mccarthy.ca
777457-476839

BC0847

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Avocats • Agents de brevets et marques de commerce
Barristers & Solicitors • Patent & Trade-mark Agents

Bureau 2500
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 0A2
Tél. : 514 397-4100
Télec. : 514 875-6246